

**Volet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

***14000298***

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

18 DEC. 2013

le

Greffier
Pr. Le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/01/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 462.052.966

Dénomination

(en entier) : **F.R. INDUSTRIE**

Forme juridique : société anonyme

Siège : 5190 Jemeppe-sur-Sambre (Onoz), rue de Mont-Serrat 3/A

Objet de l'acte : **modifications des statuts**

D'un acte reçu le dix-sept décembre deux mil treize par devant Maître Louis RAVET, Notaire à la résidence de Jemeppe-sur-Sambre, en cours d'enregistrement, il résulte que:

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Anonyme «F.R. INDUSTRIE», ayant son siège social à 5190 Jemeppe-sur-Sambre (Onoz), rue de Mont-Serrat, 3/A, constituée par acte reçu par le Notaire Philippe Ravet alors à Jemeppe-sur-Sambre le 26 novembre 1997, publié aux annexes du Moniteur Belge le 17 décembre suivant sous le numéro 072.

Numéro d'Entreprise : 0462.052.966.

I. A fait les constatations suivantes :

2. AUGMENTATION DE CAPITAL – SOUSCRIPTION - LIBERATION

Le capital social est augmenté à concurrence d'un montant de sept cent mille (700.000,00) euros pour le porter de 61.973,39 euros à 761.973,39 euros, sans création de parts nouvelles.

L'augmentation du capital est intégralement souscrite et entièrement libérée en numéraire par :

-Monsieur Fabio MANFREDI : à concurrence de trois cent cinquante mille (350.000,00) euros.

-Monsieur Renzo MANFREDI : à concurrence de trois cent cinquante mille (350.000,00) euros.

Les fonds affectés à la libération de ces souscriptions se trouvent dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il résulte d'ailleurs d'un certificat remis au Notaire soussigné et délivré par CBC le 17 décembre 2013 attestant que la dite somme a été déposée en un compte spécial numéro BE70 7320 3166 7925 ouvert au nom de la société.

Ce certificat sera conservé par le Notaire soussigné dans son dossier.

II. A pris les résolutions suivantes :

RESOLUTION 1 : Modifications de l'article 5 des statuts

L'Assemblée décide à l'unanimité de remplacer les deux premiers paragraphes de l'article 5 par ce qui suit :

« Lors de sa constitution, le capital social de la société s'élevait à soixante et un mille neuf cent septante trois euros trente huit cents (61.973,38), représenté par deux cent cinquante (250) actions de valeur égale, sans désignation de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées en numéraire, toutes avec droit de vote.

Volet B - Suite

Suite à l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2013, le capital social est porté de soixante et un mille neuf cent septante-trois euros trente-huit cents (61.973,38) à sept cent soixante et un mille neuf cent septante-trois euros trente-huit cents (761.973,38), sans création de parts nouvelles ; cette augmentation du capital est intégralement souscrite et entièrement libérée en numéraire.

Conformément aux articles 603 et suivants du Code des Sociétés, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital à concurrence de cent vingt- trois mille neuf cent quarante-six euros septante-six cents (123.946,76) maximum. »

RESOLUTION 7 : Modification de l'article 29 des statuts en vue de l'adapter au Code des Sociétés.

Le premier paragraphe de l'article 29 est remplacé par ce qui suit :

"Le conseil d'administration peut, séance tenante, proroger à trois semaines toute assemblée générale, annuelle, extraordinaire ou spéciale, même s'il ne s'agit pas de statuer sur les comptes annuels"

RESOLUTION 11 : Modification de l'article 41 des statuts en vue de l'adapter au Code des Sociétés.

L'article 41 est supprimé et remplacé par ce qui suit :

« Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé au Code des Sociétés. ».

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME à la minute en notre possession.

Déposés en même temps :

- une expédition de l'acte modificatif;
- deux exemplaires de la coordination des statuts.

Notaire Louis RAVET

Rue Thibaut, 8/10
5190 Jemeppe-sur-Sambre
Tél. 071 78 50 08